

# AFFELNET 3EME

## PROCÉDURES D'AFFECTATION

en seconde générale et technologique  
en seconde professionnelle  
en CAP (2 ans)

## GUIDE DE L'ÉTABLISSEMENT

2 0 1 1



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Présentation générale  
Documents annexes**

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'application informatique **AFFELNET** (**AFF**ectation des **EL**èves par le **NET**) permet une gestion intégrée des procédures d'affectation après la classe de 3ème et notamment, un traitement simultané des vœux pour l'accès aux deux voies de formation : la voie générale et technologique et la voie professionnelle.

Toutes les formations de l'enseignement public relevant du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sont concernées.

Sont également concernées, pour la 2ème année, les formations privées sous contrat du LP Arnaud de Seguy de Boulazac et du LT Ecole hôtelière du Périgord de Boulazac (CCI de la Dordogne).

La procédure **AFFELNET 3EME**, intégrée à l'environnement **SCONET**, gère donc simultanément les différents types de vœux suivants :

➤ **Les vœux « secondes générales et technologiques » non contingentés (voeu générique)**

Ils sont gérés sur la base d'un barème prenant en compte la zone géographique de résidence de l'élève (préaffectation sans note sur le lycée de secteur).

➤ **Les vœux « secondes générales et technologiques » contingentés (à capacité d'accueil limitée).** Ils sont gérés sur la base d'un barème prenant en compte l'avis du chef d'établissement d'origine et les notes de l'élève (préaffectation avec notes).

➤ **Les vœux « voie professionnelle »**

Ils sont gérés sur la base d'un barème prenant en compte l'avis du chef d'établissement d'origine, les notes et les compétences de l'élève (préaffectation avec notes).

**Un bonus sur le premier voeu de 1000 points** est attribué quelque soit le type de voeu.

En fonction du barème calculé et de la capacité d'accueil de la formation, le traitement AFFELNET effectue un reclassement général de l'ensemble des vœux qui permet de proposer à l'élève **une seule affectation sur son vœu le mieux placé.**

Ce guide technique a pour objectif d'accompagner les établissements dans la mise en œuvre de cette procédure : édition et renseignement du dossier de candidature, saisie des voeux, calendrier, modalités de notification des résultats de l'affectation aux familles.

**Il sera complété par les instructions que chaque inspecteur d'académie diffusera aux établissements de son département.**

On trouvera donc dans ce guide :

➤ Le descriptif des différentes opérations de la procédure d'affectation dans les différentes voies de formation après la classe de 3ème

➤ Le descriptif du fonctionnement général de l'application

➤ En annexes, les différents documents complémentaires nécessaires aux établissements

# SOMMAIRE

<b>PRESENTATION GÉNÉRALE</b> .....	1
<b>LA PROCEDURE AFFELNET 3EME</b> .....	3
<b>Publics et formations concernés</b> .....	3
Pour l'accès à la seconde générale et technologique .....	3
Pour l'accès à la voie professionnelle .....	3
<b>Édition et renseignement du dossier de candidature</b> .....	4
Édition et diffusion du dossier .....	4
Renseignement du dossier par l'élève et sa famille .....	5
<b>Identification de l'élève - Voeux d'affectation</b>	
Renseignement du dossier par l'équipe éducative .....	5
<b>Décision d'orientation - Zone géographique - Evaluation des résultats scolaires</b>	
<b>Compétences - Appréciation du conseil de classe - Avis du chef d'établissement</b>	
<b>Situation médicale particulière - Demande de section sportive</b>	
Modalités particulières : .....	9
<b>Voeux 2GT dérogatoire - commission d'appel - redoublement de seconde</b>	
Sections recrutant sur commission pédagogique préalable .....	10
Sections nécessitant un certificat médical .....	11
<b>Saisie informatique des candidatures</b> .....	12
Adresses Internet de saisie .....	12
Récapitulatif des zones à saisir dans l'application AFFELNET .....	13
<b>Cas particuliers nécessitant une saisie dans les inspections académiques</b> ...	15
<b>Transmission des dossiers</b> .....	16
<b>Résultats de l'affectation et notification aux familles</b> .....	16
<b>LE RECLASSEMENT GÉNÉRAL DES VŒUX AFFELNET</b> .....	17
<b>Modalités de prise en charge des résultats scolaires</b> .....	17
<b>Attribution des bonus</b> .....	18
<b>Calcul du barème de chacun des vœux</b> .....	19
<b>ANNEXES</b> .....	20
Calendrier de la procédure .....	21
Dossier de candidature .....	22
Dossier de demande de dérogation au secteur scolaire (2nde GT).....	24
Grille des coefficients et compétences par formation .....	25
Liste des CAP ne donnant pas lieu à un bonus «priorité» .....	30
Liste des formations donnant lieu à un bonus «rapprochement établissement» .....	31
Certificats médicaux .....	36
Contacts utiles .....	38

# LA PROCÉDURE AFFELNET 3EME

## ➤ PUBLICS ET FORMATIONS CONCERNÉS PAR LA PROCÉDURE AFFELNET

### POUR L'ACCÈS À LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

#### L'accès aux formations suivantes :

- toutes les classes de seconde générale, spécifique et technologique des établissements publics du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
- toutes les classes de seconde générale et technologique des établissements publics relevant du ministère de l'alimentation, de l'agriculture, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
- la classe de seconde spécifique hôtellerie du LT privé sous contrat Ecole hôtelière du Périgord de Boulazac (CCI de la Dordogne)

#### Concerne les élèves issus de :

- 3ème générale
- 3ème MDP6
- 3ème de l'enseignement agricole
- 2nde générale et technologique qui demandent à redoubler.

Cette procédure concerne aussi les élèves demandant un retour en formation initiale et peut concerner certains élèves scolarisés dans les dispositifs relevant de la mission générale d'insertion (MGI)

### POUR L'ACCÈS À LA VOIE PROFESSIONNELLE

#### L'accès aux formations suivantes

➤ de l'enseignement public du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative

➤ du ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

➤ du LP privé sous contrat Arnaud de Séguy de Boulazac (CCI de la Dordogne)

- 2nde professionnelle
- 1ère année de CAP en 2 ans
- 2nde professionnelle et 1ère année de CAP proposés dans les EREA

#### Concerne les élèves issus de :

- 3ème générale
- 3ème MDP6
- 3ème de l'enseignement agricole
- 3ème d'insertion
- 3ème SEGPA

#### Elle peut concerner, en cas de réorientation, les élèves de :

- 2nde générale et technologique
- 1ère et 2ème année de BEP
- 1ère, 2ème ou 3ème année de Bac professionnel
- 1ère ou 2ème année de CAP
- 1ère et terminale générale et technologique

#### Elle peut concerner aussi :

- les élèves scolarisés dans des dispositifs relevant de la mission générale d'insertion (MGI)
- les élèves demandant un retour en formation initiale.

# ➤ ÉDITION ET RENSEIGNEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

## ÉDITION ET DIFFUSION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Un modèle de dossier est joint à ce guide (p 23) : il sera édité et diffusé auprès de tous les élèves de 3ème et des élèves concernés aux autres niveaux. Il est aussi téléchargeable sur le site Internet du rectorat : <http://www.ac-bordeaux.fr/orientation>

Pour l'ensemble de la procédure, **un dossier unique**, format A4, recto verso, servira de fiche préparatoire à la saisie et de dossier d'affectation pour certains vœux, selon les modalités suivantes :

### ➤ Vœux « seconde générale et technologique »

Le dossier, édité et diffusé par les établissements d'origine et renseigné sous la responsabilité du chef d'établissement, sera utilisé pour recueillir les vœux des familles. Il servira de support pour la saisie informatique et une copie du ou des dossiers sera transmise à l'inspection académique selon les instructions départementales.

### ➤ Vœux «voie professionnelle»

Le dossier, édité et diffusé par les établissements d'origine et renseigné sous la responsabilité du chef d'établissement, sera utilisé pour recueillir les vœux des familles. Il servira de support pour la saisie informatique et sera conservé dans l'établissement d'origine.

### ➤ Sections recrutant sur commission pédagogique préalable (cf liste p 10)

Le dossier, édité et diffusé par les établissements d'origine et renseigné sous la responsabilité du chef d'établissement, sera utilisé pour recueillir les vœux des familles. Il servira de support pour la saisie informatique et **une copie du dossier sera également adressée à l'établissement d'accueil**. Les candidats doivent prendre contact en amont avec l'établissement pour connaître les modalités d'admission.

NB : les élèves issus d'un établissement privé hors contrat ainsi que les personnes demandant un retour en formation initiale utiliseront le dossier téléchargeable sur le site Internet du rectorat et le feront parvenir, dûment renseigné et après y avoir joint les photocopies des bulletins trimestriels, à l'inspection académique du département du premier vœu, **au plus tard le 10 juin 2011 pour les élèves du privé hors contrat et avant le 1er juin 2011 pour les retours en formation initiale (RFI)**. L'inspection académique saisira l'ensemble des vœux formulés par le candidat et transmettra le dossier selon les modalités correspondant aux vœux formulés.

# ➤ ÉDITION ET RENSEIGNEMENT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier sera renseigné, **sous l'autorité du chef d'établissement**, par l'élève et sa famille et par l'équipe pédagogique, selon les modalités précisées ci-dessous.

## RENSEIGNEMENT DU DOSSIER PAR L'ÉLÈVE ET SA FAMILLE

Les familles doivent renseigner les cadres A, B, D et E au recto du dossier d'affectation. Il appartient au chef d'établissement et à l'équipe pédagogique d'attirer leur attention sur les points suivants :

### ➤ Identification de l'élève :

**Renseigner ce cadre avec le plus grand soin** (nom, adresse et numéros de téléphone du ou des responsables de l'élève).

### ➤ Vœux d'affectation :

- Les élèves peuvent formuler **au maximum 3 vœux**. Un vœu correspond à l'association d'une formation et d'un établissement (exemple: seconde pro. X dans lycée Y ; seconde GT X dans lycée Y).
- **Tous les élèves de 3ème de l'enseignement public doivent formuler au moins 1 vœu**. Si aucun des vœux de l'élève ne concerne la procédure d'affectation de l'académie de Bordeaux, il devra indiquer un des vœux de recensement suivants : « hors académie », « apprentissage », « privé », « redoublement ».
- **L'ordre des vœux est extrêmement important** : le 1er vœu se voit attribuer un bonus de 1000 points, et l'élève se verra proposer une affectation en fonction de la hiérarchie de ses vœux.
- **Les élèves formulant des vœux vers les secondes GT doivent obligatoirement, parmi les 3 vœux, formuler un vœu vers une seconde GT de secteur non contingenté**, c'est à dire une seconde dans un lycée correspondant à leur zone géographique de résidence ceci afin de garantir une proposition d'affectation (les secteurs de recrutement des lycées sont définis dans chaque circulaire départementale).
- Les élèves peuvent donc formuler **au maximum 2 vœux de seconde GT contingentés et/ou dérogatoires**.
- Si la famille envisage **un recours à la commission d'appel**, il lui est demandé de renseigner la rubrique «vœux d'affectation en cas d'appel rejeté» afin que l'élève puisse participer à l'affectation dans la voie professionnelle si son appel est rejeté.

## RENSEIGNEMENT DU DOSSIER PAR L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Côté «recto» du dossier papier :

### ➤ Cadre C

#### «Décision d'orientation du chef d'établissement»

La décision d'orientation du chef d'établissement doit être impérativement renseignée.

#### «Zone géographique»

La **zone géographique** de résidence de l'élève est à renseigner **obligatoirement dans tous les cas (voie GT ou professionnelle)**, ceci en se reportant aux instructions départementales de chaque inspection académique.

**Attention : cette zone doit être renseignée avec le plus grand soin car elle conditionne l'affectation de l'élève.**

## Côté «verso» du dossier papier :

### ↳ Cadre F

#### «Evaluation des résultats scolaires»

Les notes doivent être renseignées pour 11 disciplines : français - mathématiques - langue vivante 1 - physique/chimie - sciences de la vie et de la terre - éducation physique et sportive - arts plastiques - éducation musicale - technologie - langue vivante 2 - histoire/géographie

Ces notes correspondent à la moyenne annuelle (sur 20) des notes portées sur les bulletins trimestriels par discipline.

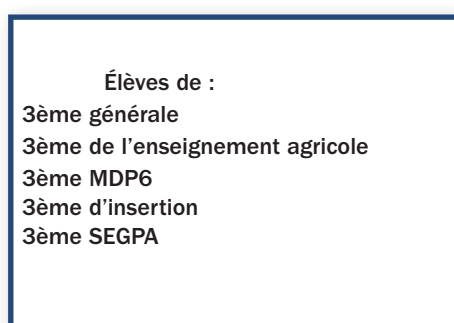
Les notes peuvent être renseignées avec deux décimales.

Cas particulier : en cas d'impossibilité de fournir une note dans une discipline, celle-ci sera renseignée «NN» (non noté).

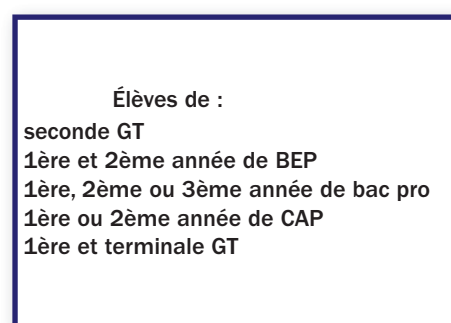
**Dans tous les cas les notes de français, mathématiques et langue vivante 1 sont obligatoires !**

**Quelle que soit la classe d'origine de l'élève, les notes prises en compte sont celles de la classe de 3ème.**

**2 cas peuvent se présenter :**



**Les notes prises en compte sont celles de l'année en cours**



**Les notes prises en compte sont celles de la classe de 3ème**

**Pour tous les cas de réorientation, les établissements doivent s'assurer que le dossier scolaire de 3ème a bien été transmis par l'établissement d'origine et comporte les bulletins scolaires de 3ème**

### Précisions concernant la détermination des notes en fonction des disciplines

#### Toutes origines scolaires

**français** : moyenne de l'ensemble des enseignements de français (orthographe, grammaire, expression écrite...)

**histoire/géographie** : moyenne des notes d'histoire et de géographie (ne pas prendre en compte l'éducation civique)

#### 3ème d'Insertion

**Renseigner et saisir :**

- la moyenne de vie sociale et professionnelle à la place de langue vivante 2  
- NN pour histoire-géographie

#### 3ème SEGPA 3ème EREA

**Renseigner et saisir :**

- la moyenne de vie sociale et professionnelle à la place de langue vivante 2  
- la moyenne des enseignements professionnels à la place de technologie  
- NN pour la note de sciences de la vie et de la terre

#### 3ème MDP6

**Renseigner et saisir :**

- la moyenne de «découverte professionnelle 6H» à la place de langue Vivante 2

#### 3ème d'enseignement agricole

**Se reporter** aux instructions fournies par la DRAAF aux établissements agricoles

## ↳ Cadre G «Compétences»

**En cas de vœu vers la voie générale et technologique :** les compétences ne sont pas à évaluer pour l'entrée en 2<sup>de</sup> générale et technologique. Renseigner «**NN**» (**non noté**) sur chaque compétence.

**En cas de vœu vers la voie professionnelle :** l'appréciation des compétences devra être obligatoirement renseignée pour tous les élèves qui formulent **au moins un vœu vers la voie professionnelle**.

**Tous les candidats sont évalués par l'équipe éducative sur 8 dimensions :**

**Rigueur :** respect des consignes, ordre, méthode et précision dans l'exécution (**C1**).

**Raisonnement :** identification des éléments pertinents d'une situation, développement d'une analyse, d'une argumentation, dans le but de confirmer ou démontrer une affirmation (**C2**).

**Habilité gestuelle :** coordination motrice, adresse... (**C3**).

**Communication :** goût du dialogue, écoute, aptitude à transmettre des informations avec clarté et précision (**C4**).

**Créativité :** imagination, intérêts artistiques, sensibilité esthétique (**C5**).

**Curiosité :** goût de l'expérimentation, recherche de connaissances et d'activités nouvelles (**C6**).

**Initiative et autonomie dans le travail :** adaptation à de nouvelles situations, sens de l'organisation, sens des responsabilités (**C7**).

**Sociabilité :** intégration à la vie de groupe, participation au travail en équipe, qualités relationnelles, respect des autres et des règles de vie (**C8**).

Chacune de ces compétences est évaluée progressivement au cours de l'année scolaire et cette évaluation est validée en conseil de classe en fonction de la grille suivante :

-	- +	+	++
4	8	12	20

**Seules les valeurs 4/8/12/20 doivent être retenues** pour l'évaluation des compétences par l'équipe pédagogique.

**Cette évaluation s'effectue une seule fois quel que soit le nombre de vœux formulés par l'élève** et sera reportée dans la grille «compétences» du dossier qui servira à la saisie.

Par exemple :

valeur saisie	C1 RIGUE	C2 RAISO	C3 HABIL	C4 COMMU	C5 CREAT	C6 CURIO	C6 INITI	C6 SOCIA
4		X			X			
8			X				X	
12	X					X		X
20				X				

**Attention : L'élève doit être évalué sur chacune des compétences, chaque colonne doit comporter 1 croix et une seule.**

**Tous les candidats sont évalués sur 8 compétences**, mais seules 4 d'entre elles seront retenues de façon automatique par l'application en fonction de la formation demandée et **affectées du coefficient 2** (cf. annexe 4 Grille des coefficients par formation voie professionnelle).

## ↳ Cadre I «Appréciation du conseil de classe»

L'appréciation du conseil de classe devra être renseignée pour **les sections recrutant sur commission pédagogique préalable (cf liste p 10)**

↳ **Cadre H**  
**«Avis du chef d'établissement»**

**Ce cadre est renseigné en cas de vœu vers la voie professionnelle ou vers la voie générale et technologique pour un vœu de seconde GT contingenté.**

**L'avis du chef d'établissement** a pour objectif de prendre en compte la motivation de l'élève, la qualité de son implication dans l'élaboration de son projet d'orientation et la pertinence des formations demandées. Il est délivré lors du conseil de classe du troisième trimestre **et arrêté pour chaque vœu.**

**Pour les élèves non scolarisés en 3ème (réorientation vers la voie professionnelle), l'avis du chef d'établissement porte toujours sur l'année en cours et évalue la maturité du projet de réorientation. Il est délivré par l'équipe pédagogique qui a suivi le jeune au cours de l'année scolaire 2010-2011.**

Cet avis est évalué et calculé en fonction de la grille suivante :

<b>Motivation - Projet personnel</b>	<b>V1</b>	<b>V2</b>	<b>V3</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- goûts, intérêts, motivation pour la formation demandée</li> <li>- degré d'implication dans la construction du projet personnel, notamment dans les actions mises en oeuvre par l'établissement (recueil d'informations, stages en entreprises, stages ou visites de LP, dossier, rapport de stage, rencontres avec les professionnels, rencontres avec des élèves...)</li> <li>- démarches personnelles : initiatives prises par l'élève</li> <li>- pertinence et cohérence du projet (voie pro. ou 2nde GT)</li> </ul> <p><b>(attribuer 0, 200, 400, 600 ou 800 points)</b></p>			
<p><b>Situation exceptionnelle (0 ou 200 points)</b> (voie pro. ou 2nde GT)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- marge de liberté pour apporter une compensation, une bonification liées à une situation particulière qui n'a pu être prise en compte dans les autres rubriques (ex: fille demandant une formation industrielle...)</li> </ul>			
<b>Total V1</b>			
<b>Total V2</b>			
<b>Total V3</b>			

**Rubrique «situation exceptionnelle» : l'attribution des 200 points doit rester exceptionnelle et ne doit pas dépasser 10 à 15% des élèves de l'établissement candidats à la voie professionnelle ou à une seconde GT contingentée.**

L'avis sera reporté sur le dossier d'affectation dans la grille correspondante.  
 Par exemple :

<b>Avis du chef d'établissement</b>						
<b>Code saisie</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F (exceptionnel)</b>
<b>Valeur</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>400</b>	<b>600</b>	<b>800</b>	<b>1000</b>
<b>Vœu 1</b>					<b>X</b>	
<b>Vœu 2</b>			<b>X</b>			
<b>Vœu 3</b>				<b>X</b>		

## ↳ Situation médicale particulière

La prise en compte de l'avis médical a pour objectif de donner une priorité à l'affectation des élèves dont la **situation médicale exceptionnelle** exige une affectation adaptée (ex : infrastructures adaptées aux élèves handicapés, proximité impérative d'un établissement de soins).

Dans ce cas, le chef d'établissement cochera la case de la rubrique «Situation médicale particulière» et informera les familles des modalités de la procédure ci-dessous :

Un dossier médical de l'élève, constitué sous l'autorité du médecin scolaire, devra parvenir à l'inspection académique du département avant le **23 mai 2011, date impérative**. Une commission sera réunie par l'inspecteur d'académie fin mai afin d'examiner les dossiers et de statuer sur l'attribution de 9999 points qui s'ajouteront au barème global de l'élève, lui assurant une affectation sur ce vœu.

## ↳ Demande d'admission dans une section sportive

Le chef d'établissement cochera le «S» dans la rubrique «Demande d'admission dans une section sportive» du dossier et se reportera aux instructions spécifiques figurant dans la circulaire départementale pour l'affectation dans ces sections.

# MODALITES PARTICULIÈRES

## ↳ Demande de dérogation pour l'entrée en seconde générale et technologique

**En cas de vœu dérogatoire (demande d'une seconde GT pour un élève dont la zone géographique de résidence ne correspond pas au secteur de l'établissement demandé), ce vœu devra obligatoirement être placé en n° 1 et/ou n° 2, le 3ème vœu étant réservé au vœu de secteur.** (case (s) à cocher dans le cadre B : vœux d'affectation).

Ces demandes seront prises en compte, dans la limite des capacités d'accueil de l'établissement demandé, sur la base des critères suivants:

- élèves souffrant d'un handicap,
- élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
- boursiers au mérite,
- boursiers sociaux,
- élèves devant suivre un parcours scolaire particulier,
- élèves dont un frère ou une soeur est scolarisé dans l'établissement souhaité,
- élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité,
- autre

Ces différents critères seront renseignés sur le dossier de dérogation fourni en annexe et **seront également renseignés au moment de la saisie des vœux.**

**Pour la transmission du dossier et la saisie des critères du vœu dérogatoire, vous vous reporterez aux instructions départementales de chaque inspection académique.**

## ↳ Recours à la commission d'appel

Lorsqu'un recours devant la commission d'appel est envisagé par l'élève ou la famille, le chef d'établissement veille à ce que la rubrique «**vœux d'affectation en cas d'appel rejeté**» soit convenablement renseignée. De même, l'équipe pédagogique **renseigne aussi, par anticipation**, au plus tard lors du conseil de classe du 3ème trimestre, les rubriques «Compétences» et «Avis du chef d'établissement».

**L'établissement renseignera et saisira les vœux d'affectation correspondant à la décision du chef d'établissement prise au troisième trimestre.**

**Dans le cas où la commission d'appel accepte la requête de l'élève, la saisie des vœux de l'élève sera modifiée dans les inspections académiques concernées. Pour cela, il appartient à l'établissement d'origine de transmettre la copie du dossier de l'élève faisant appel à l'inspection académique avant le mercredi 22 juin au soir (saisie des modifications des appels par l'inspection académique le jeudi 23 juin avant 14h30).**

## ↳ Demande de redoublement de seconde

**Les candidatures des élèves redoublant leur seconde doivent être saisies dans AFFELNET .**

L'établissement devra saisir l'avis «REDBT2GT» afin de garantir une place en redoublement dans son établissement (cet avis ne doit pas être utilisé pour une demande de redoublement dans un autre établissement).

## SECTIONS RECRUTANT SUR COMMISSION PEDAGOGIQUE PREALABLE

**Ces sections font l'objet d'un recrutement particulier (tests et/ou commission).**

**Les candidats doivent prendre contact directement avec l'établissement pour connaître les modalités d'admission.** Les résultats des commissions sont transmis par les établissements d'accueil aux inspections académiques et ceux-ci sont saisis dans l'application par les inspections académiques.

La saisie des vœux, sera effectuée par les établissements d'origine, selon le même calendrier et les mêmes modalités que les autres vœux.

Les commissions ou tests se tenant en amont de la période de saisie des vœux, une attention particulière doit être portée sur la date d'envoi des dossiers de candidature

### ↳ Voie professionnelle

■ **Bac professionnel agricole conduite et gestion des entreprises hippiques** (seconde professionnelle productions animales du secteur hippique)

#### LEGTA Armand Fallières à Nérac (Lot-et-Garonne)

**Le recrutement de cette section est conditionné par des tests de niveau en équitation.** Ces tests se dérouleront lors de 2 sessions **les 11 et 27 mai 2011**. Le LEGTA de NERAC fera parvenir une attestation de réussite aux candidats concernés et en transmettra une copie au chef d'établissement d'origine. Il transmettra la liste complète des élèves ayant réussi aux tests d'admission à l'inspection académique du Lot-et-Garonne qui saisira un bonus dans l'application pour chacun de ces élèves.

Les candidats de l'académie de Bordeaux doivent être informés que **leur candidature ne doit être saisie qu'à condition qu'ils puissent produire cette attestation de réussite. Les chefs d'établissements d'origine sont invités à contrôler ce point.**

Les candidats scolarisés en dehors de l'académie de Bordeaux devront faire parvenir leur dossier à l'inspection académique du Lot-et-Garonne, qui saisira le vœu après contrôle de la réussite du candidat sur la liste fournie par le LEGTA de NÉRAC.

### ↳ Voie générale et technologique

■ **Les sections internationales, binationales, régionales (2nde GT)**

Le lycée d'accueil établira un classement des candidatures qui sera transmis à l'inspection académique concerné.

#### Les sections internationales

##### Américain

→ lycée F. Magendie à Bordeaux

##### Espagnol

→ lycée F. Magendie à Bordeaux

→ lycée M. Ravel à St Jean de Luz

##### Russe

→ lycée C. Jullian à Bordeaux

#### Les sections binationales

##### Franco - allemande : Abibac

→ lycée Pape Clément à Pessac

→ lycée L. Barthou à Pau

##### Franco - espagnole : Bachibac

→ lycée B. de Born à Périgueux

→ lycée de Grand Air à Arcachon

→ lycée V. Louis à Talence

→ lycée M. Ravel à St Jean de Luz

##### Franco - italienne : Esabac

→ lycée F. Magendie à Bordeaux

#### Les sections régionales

##### Basque

→ lycée M. Ravel à St Jean de Luz

→ lycée R. Cassin à Bayonne

→ lycée de Navarre à St Jean  
Pied-de-Port

■ **La seconde spécifique Techniques de la musique et de la danse**

#### Lycée Camille Jullian à Bordeaux (Gironde)

Une commission associant le conservatoire national de région de Bordeaux examine et classe les candidatures.

Ce classement sera transmis à l'inspection académique de la Gironde.

## LES SECTIONS PROFESSIONNELLES NECESSITANT UN CERTIFICAT MEDICAL

### ■ **Seconde professionnelle Conducteur transport routier de marchandises**

- 33 - BLANQUEFORT Lycée des métiers
- 40 - MONT-DE-MARSAN Lycée des métiers de l'auto Frédéric Estève
- 64 - JURANCON Lycée professionnel André Campa

Pour cette formation, les candidats devront produire un certificat médical délivré par le médecin scolaire attestant de l'aptitude du candidat à cette formation. Un certificat spécifique figure en annexe 7.

### ■ **Seconde professionnelle Environnement nucléaire**

- 33 - BLAYE Lycée professionnel de l'Estuaire

Pour cette formation, le candidat doit être informé que les conditions d'accès à la profession sont strictement réglementées, tant en ce qui concerne l'aptitude physique que les conditions de moralité (extrait de casier judiciaire vierge). L'admission est soumise à la réglementation concernant les sites nucléaires. L'admission définitive ne se fera qu'après une visite médicale effectuée par le médecin de la centrale nucléaire de Blaye. Les élèves devront avoir 16 ans révolus au 1er septembre 2012.

### ■ **Seconde professionnelle Sécurité-prévention**

- 33 - BEGLES Lycée professionnel Emile Combes
- 64 - MOURENX Lycée professionnel Pierre et Marie Curie

Pour cette formation, le candidat doit être informé que les conditions d'accès à la profession sont strictement réglementées, tant en ce qui concerne l'aptitude physique que les conditions de moralité (extrait de casier judiciaire vierge). Les candidats devront produire lors de l'inscription un certificat médical récent d'aptitude physique.

**Rappel : La notification de l'affectation dans une formation professionnelle est toujours délivrée sous réserve de contre-indications médicales éventuelles.**

**Un modèle d'avis médical d'orientation est fourni en annexe p 38 pour les élèves susceptibles de présenter une contre indication médicale au regard de la formation demandée**

# ➤ SAISIE INFORMATIQUE DES CANDIDATURES

## ADRESSES DE SAISIE

**La procédure AFFELNET exige un strict respect du calendrier. Tout élève dont le dossier de candidature n'aura pas fait l'objet d'une saisie informatique dans les délais impartis ne pourra pas participer à la procédure d'affectation.**

Le calendrier complet de la procédure figure en annexe 1

La liste des codes voeux 2011 sera mise à votre disposition en mai 2011.

### ➤ DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

La saisie sera effectuée dans les établissements d'origine à partir du **site intranet** de l'académie de Bordeaux, «**portail de l'établissement**» par le chemin :

**AFFELNET > Affectation des élèves > après 3ème > saisie des vœux en établissement > saisie des vœux**

### ➤ DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SOUS CONTRAT RELEVANT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DANS LES ÉTABLISSEMENTS AGRICOLES PUBLICS DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX

La saisie sera effectuée à l'adresse suivante (connexion avec clé OTP) :

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/arena/>

**NB : https et «/» en fin d'adresse**

### ➤ DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS HORS CONTRAT

**Pas de saisie en ligne.** Le dossier de candidature, renseigné par le chef d'établissement, sera adressé à l'inspection académique correspondant au voeu n°1 **au plus tard le 10 juin 2011.**

**La saisie sera effectuée par l'inspection académique.**

### ➤ DANS TOUS LES AUTRES ETABLISSEMENTS (HORS ACADÉMIE - PRIVÉS AGRICOLES - CFA - CNED)

La saisie des voeux sera effectuée **par l'établissement d'origine** :

- soit à l'adresse suivante : <http://www.ac-bordeaux.fr/orientation>

- soit par l'application AFFELMAP (accessible via AFFELNET) : une carte de France permet, en cliquant sur chacune des académies, d'accéder à diverses informations (planning, liens vers la saisie en ligne, commentaires éventuels)

**Attention**, lorsque la candidature de l'élève est justifiée par **un changement de résidence de la famille**, la saisie doit être complétée par l'envoi à l'inspection académique du département d'accueil :

- d'une copie de la « fiche de saisie individuelle » effectuée par l'établissement d'origine
- d'un document attestant du changement de résidence (arrêté de mutation, attestation employeur...)

# ➤ SAISIE INFORMATIQUE DES CANDIDATURES

## RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTES ZONES A SAISIR DANS L' APPLICATION AFFELNET

### ➤ Menu «Identification de l'élève»

Toutes les données concernant l'élève sont récupérées automatiquement de la BEA (Base élève académique), elles peuvent être vérifiées et modifiées ou éventuellement complétées.

#### Zone géographique

La saisie de cette zone est obligatoire dans tous les cas (voie 2GT et voie pro). Le code « zone géographique » est à remplir **impérativement et avec le plus grand soin**. Il correspond à la zone de résidence à laquelle l'élève appartient (code fourni dans les instructions départementales).

#### Décision d'orientation

La saisie de cette zone est **obligatoire pour tous les élèves de 3ème**.

Cette saisie peut être également effectuée de manière globale par le menu « **saisie des décisions** ». Le menu "**Contrôle**" permet de vérifier que les vœux des élèves sont bien en adéquation avec les décisions d'orientation du chef d'établissement (exemple: si la décision d'orientation est "Seconde professionnelle"; il y a incohérence si l'un des vœux saisi est un vœu «Seconde GT»).

**Attention : l'ensemble de la saisie de l'établissement ne pourra être validée si des incohérences sont détectées entre les décisions d'orientation et les vœux d'affectation.**

### ➤ Menu «Saisie des vœux»

#### Le code du vœu

**3 vœux maximum.** Ne pas oublier, s'il y a lieu, les vœux de recensement « apprentissage », « hors académie », « privé », « redoublement » (cf liste des codes vœux mise à disposition en mai 2011).

**Rappel :** les élèves formulant des vœux vers les secondes GT doivent obligatoirement, parmi les 3 vœux, formuler **un vœu de secteur non contingenté**, c'est à dire une seconde dans un lycée correspondant à leur zone géographique de résidence, **ceci afin de garantir une proposition d'affectation**.

**L'établissement renseignera et saisira les vœux d'orientation correspondant à la décision du chef d'établissement prise au troisième trimestre.**

**Les langues vivantes 1 et 2** sont à vérifier ou à saisir

**L'enseignement d'exploration n°2** est à saisir (à titre d'information) **dans le cas d'un vœu de seconde GT générique non contingenté**.

**Le régime de l'élève** est à saisir

#### Le vœu de dérogation (OUI/NON)

Si OUI, un écran complémentaire est à renseigner obligatoirement en fonction des instructions départementales et des données renseignées par la famille sur le dossier de demande de dérogation (dossier fourni en annexe).

#### L'avis du chef d'établissement (de 0 à 1000 points)

La saisie de cette zone **est obligatoire pour tous les vœux voie professionnelle et vœux de secondes GT contingentés**.

### L'avis de gestion IA

La saisie de cette zone est obligatoire **pour tous les vœux**.

Les différents choix possibles sont:

«**REDBT2GT**» : à saisir si le vœu concerne **une demande de redoublement de seconde GT dans le même établissement**.

**Attention : cet avis déclenche un bonus , il permet de garantir à l'élève une place en redoublement dans le même établissement. A ne pas utiliser pour une demande de redoublement dans un autre établissement.**

«**MEDICAL**» : à saisir pour signaler qu'un dossier médical a été transmis à l'inspection académique.

«**SPORTIF**» : à saisir pour signaler une demande de section sportive.

«**AUCUN**» : à saisir dans tous les autres cas.

### ↳ Menu «Saisie des notes»

#### Disciplines

**Pour les élèves de 3ème des établissements de l'académie candidats au DNB en 2011, les notes du contrôle continu saisies au préalable par l'établissement d'origine dans NOTANET seront importées le mercredi 15 juin à 12H dans AFFELNET. L'importation devra être contrôlée à posteriori le 15 à partir de 14H et/ou le 16 juin 2011.**

Pour les autres élèves, **les notes à saisir sont celles obtenues en classe de 3ème (voir p 6)**. En cas d'absence de note dans une discipline, il faut conserver le «**NN**» (affiché par défaut) pour «Non Noté». (Les notes des élèves qui redoublent la seconde vers une seconde GT non contingentée ne sont pas à saisir). **Toute note saisie manuellement prime sur l'importation NOTANET.**

#### Compétences

Les notes des compétences **sont à saisir en cas de vœu vers la voie professionnelle (4; 8; 12; 20)**. **Pour les vœux seconde GT**, il faut conserver le «**NN**» (affiché par défaut) pour «Non Noté».

### ↳ Menu «Validation du chef d'établissement»

Lorsque toutes les opérations de saisie sont terminées, le chef d'établissement doit indiquer à l'administration qu'il a fini de traiter la saisie de ses élèves. Pour cela, il doit passer par le sous menu « **Validation chef d'établissement** » dans le menu « **Saisie des vœux en établissement** ».

**Date limite de validation : le 16 juin 2011 à 17H**

**Lors de la validation, l'application effectue un contrôle des anomalies. Les erreurs détectées doivent être impérativement corrigées afin de clôturer définitivement la campagne de saisie des vœux de l'établissement.**

**Attention : un élève qui lors de l'ultime procédure de «validation du chef d'établissement» est toujours «non validé» ou avec une saisie des vœux incomplète, se verra écarté de l'affectation.**

# ➤ CAS PARTICULIERS NÉCESSITANT UNE SAISIE DANS LES INSPECTIONS ACADÉMIQUES

## CAS N°1

### Saisie des dossiers à l'inspection académique

#### ■ **Élèves demandant un retour en formation initiale**

Les dossiers, édités et renseignés, accompagnés de l'avis d'un conseiller d'orientation psychologue, seront envoyés à l'inspection académique du département du 1er vœu **au plus tard le 1er juin 2011**, qui saisira l'ensemble des vœux du candidat (cf. circulaire académique sur l'éducation récurrente diffusée en mai 2011).

#### ■ **Élèves scolarisés dans un établissement privé hors contrat**

Les dossiers seront envoyés, **au plus tard le 10 juin 2011**, à l'inspection académique du 1er vœu qui saisira l'ensemble des informations concernant les vœux du candidat.

**NB : les vœux des élèves scolarisés hors académie sont saisis directement par leur établissement d'origine : une documentation spécifique est mise en ligne à leur intention.**

[www.ac-bordeaux.fr/orientation](http://www.ac-bordeaux.fr/orientation)

## CAS N°2

### Dossiers saisis dans les établissements d'origine, pour lesquels une saisie complémentaire s'effectue en inspection académique

#### ■ **Élèves relevant des dispositifs de la mission générale d'insertion (MGI)**

Les dossiers seront saisis dans les établissements d'origine. Les notes de mathématiques, français et LV1 doivent être obligatoirement saisies. Si des notes sont manquantes dans d'autres disciplines, saisir «NN». Une copie du dossier sera transmise à l'inspection académique du département selon les modalités indiquées dans les circulaires départementales.

#### ■ **Demande d'une priorité «Avis médical»**

Ces dossiers seront examinés par une commission présidée par l'inspecteur d'académie. Les élèves dont les dossiers seront retenus se verront attribuer une priorité médicale de 9 999 points qui sera saisie par l'inspection académique.

#### ■ **Demande d'une priorité «Section sportive»**

L'inspecteur d'académie décidera de l'attribution d'un éventuel bonus.

#### ■ **Sections à commission pédagogique préalable**

Les dossiers sont examinés par des commissions. Les résultats des commissions sont saisis par les inspections académiques.

#### ■ **Mise à jour après commissions d'appel**

Dans le cas où la commission d'appel accepte la requête de l'élève, la saisie des vœux et de la décision d'orientation de l'élève sera modifiée dans les inspections académiques concernées le jeudi 23 juin avant 14H30. Pour cela, il appartient à l'établissement d'origine de transmettre la copie du dossier de l'élève faisant appel à l'inspection académique au plus tard le mercredi 22 juin au soir.

## ➤ TRANSMISSION DES DOSSIERS

### ➤ Voie professionnelle

Le dossier renseigné reste dans l'établissement d'origine.

### ➤ Secondes générales et technologiques

Se conformer aux instructions décrites dans les circulaires départementales

### ➤ Sections recrutant sur commission pédagogique préalable (cf liste p 10)

Une copie du ou des dossiers renseignés sera transmise aux établissements demandés. Les candidats doivent prendre contact en amont avec l'établissement pour connaître les modalités d'admission.

#### **NB : bordereau d'envoi**

Les établissements peuvent éditer des bordereaux d'envoi pour les établissements d'accueil par le chemin suivant :

[portail de l'établissement](#) > [affelnet](#) > [saisie des vœux](#) > [bordereaux d'envoi](#)

## ➤ RÉSULTATS DE L'AFFECTATION ET NOTIFICATION AUX FAMILLES

Les commissions d'affectation se tiendront sous la responsabilité des inspecteurs d'académie.

- Le 24 juin 2011 à 16H , les établissements d'origine et d'accueil ont accès aux listes de l'affectation par le portail intranet de l'établissement.

[Portail de l'établissement](#) > [affelnet](#) > [listes et statistiques](#)

Le 27 juin 2011,

- Les établissements d'accueil éditent et envoient les notifications aux élèves admis ou inscrits en liste supplémentaire.
- Les établissements d'origine éditent et envoient les notifications aux élèves refusés

[Portail de l'établissement](#) > [affelnet](#) > [diffusion des résultats](#) > [édition des notifications](#)

Pour les élèves et les familles, les résultats de l'affectation seront disponibles à partir du lundi 27 juin 2011 à 14H sur le site Internet du Rectorat, à l'adresse suivante:

<http://www.ac-bordeaux.fr/orientation>

Une circulaire académique fixera les modalités d'accompagnement des élèves après l'affectation et de gestion des places vacantes.

# LE RECLASSEMENT GÉNÉRAL DES VŒUX : DÉTAIL DES ÉLÉMENTS PRIS EN COMPTE

## ➔ MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES RÉSULTATS SCOLAIRES

### LISSAGE STATISTIQUE DES NOTES

Les notes brutes font l'objet d'un traitement permettant d'atténuer les effets de notation trop généreuse ou trop sévère. Pour chacune des disciplines, une nouvelle note est obtenue, qui tient compte de la moyenne académique des notes et de leur dispersion . Au final, cette note est multipliée par 10.  
Les valeurs attribuées aux compétences donnent lieu au même traitement statistique.

### ATTRIBUTION DES COEFFICIENTS SELON LA FORMATION DEMANDÉE

Les notes sont affectées de coefficients qui diffèrent selon la formation demandée. Les corps d'inspection et la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine ont fixé les coefficients attribués aux disciplines prises en compte pour l'affectation (cf. annexe 4 - grille des coefficients et compétences par formation). Les quatre compétences retenues pour chaque formation professionnelle se voient attribuer le coefficient 2.

### PONDÉRATION SELON LES GROUPES D'ORIGINE

Au total ainsi obtenu et , afin de tenir compte des priorités définies par la politique académique, est appliquée une pondération qui varie selon la classe d'origine :

<b>Coefficient = 1</b>	Élèves de 3ème générale, 3ème MDP6, 3ème d'enseignement agricole Élèves de 2nde professionnelle (BAC PRO et BEP), 1ère année de CAP
<b>Coefficient = 0,9</b>	Élèves de 2nde générale et technologique
<b>Coefficient = 0,7</b>	Élèves de terminale BEP ou CAP Élèves de 1ère et terminale générale, technologique et professionnelle Élèves de 3ème d'insertion et de 3ème SEGPA

# ➤ ATTRIBUTION DE «BONUS»

## POUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

### ➤ BONUS 1ER VCEU (1 000 points)

Attribué automatiquement, il a vocation à favoriser la prise en compte de la motivation de l'élève exprimée par la hiérarchisation de ses vœux.

### ➤ BONUS «RAPPROCHEMENT ÉTABLISSEMENT» (1 500 points)

Il est attribué pour favoriser une affectation de proximité dans certaines formations sélectives. La liste des formations et des établissements concernés est déterminée par les inspecteurs d'académie. (cf. annexe 6 - p 32)

### ➤ BONUS «DOUBLEMENT» (9 999 points)

Il permet d'affecter automatiquement les élèves dont le doublement a été accordé dans le même établissement et la même spécialité. Les élèves demandant le doublement en changeant d'établissement ou de spécialité seront traités comme les autres candidats.

### ➤ BONUS DE PRIORITÉ (9 999 points)

Il est attribué aux élèves de 3ème de SEGPA et 3ème d'insertion demandant une admission dans les CAP de l'académie de Bordeaux, à l'exception de certains CAP réservés à un public d'élèves de 3ème générale ou MDP6 (cf annexe 5 - p 30)

### ➤ BONUS «EREA» (9 999 points)

Il est attribué aux élèves souffrant d'un handicap physique, candidats aux formations de l'EREA d'Eysines.

## POUR LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

### ➤ BONUS 1ER VCEU (1 000 points)

Attribué automatiquement, il a vocation à favoriser la prise en compte de la motivation de l'élève exprimée par la hiérarchisation de ses vœux.

### ➤ BONUS «ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ÉLÈVE» (1 500 points)

Il est attribué aux élèves dont la «zone géographique» correspond au vœu 2nde GT de leur secteur (Vœu 2nde GT non contingenté).

### ➤ BONUS «REDOUBLEMENT SECONDE GT» (1 500 points)

Il est attribué aux élèves pour lesquels le vœu 2nde GT aura été déclaré «doublement dans le même établissement» par le lycée d'origine (saisie par l'établissement d'origine dans le menu «Avis de gestion IA» zone : «REDBT2GT»).

### ➤ BONUS «DEROGATION SECONDE GT»

Il est attribué aux élèves pour lesquels le vœu 2nde GT aura été déclaré dérogatoire par l'établissement d'origine (saisie dans l'onglet «SAISIE DES VŒUX» au niveau du vœu 2nde GT n°1 et/ou n°2 )

sur la base des critères suivants:

- élèves souffrant d'un handicap **(200 points)**,
- élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé **(160 points)**,
- boursiers au mérite ou boursiers sur critères sociaux **(80 points)**,
- élèves devant suivre un parcours scolaire particulier **(30 points)**,
- élèves dont un frère ou une soeur est scolarisé dans l'établissement souhaité **(30 points)**,
- élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité **(30 points)**,
- autre **(20 points)**.

## ➤ CALCUL DU BARÈME DE CHACUN DES VŒUX

### VOIE PROFESSIONNELLE

NOTES <small>MAXIMUM</small>	6 000
COMPÉTENCES <small>MAXIMUM</small>	1 600
AVIS CHEF D'ÉTABLISSEMENT <small>MAXIMUM</small>	1 000
BONUS VŒU 1 <b>AUTOMATIQUE</b>	1 000
BONUS RAPPROCHEMENT ÉTABLISSEMENT <b>AUTOMATIQUE</b>	1 500
BONUS DOUBLEMENT <small>(MEME FORMATION, MEME ETABLISSEMENT)</small> <b>AUTOMATIQUE</b>	9 999
BONUS PRIORITÉ <b>AUTOMATIQUE</b>	9 999
AVIS MÉDICAL	9 999
« EREA » (EYSINES)	9 999

### SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

NOTES <small>(2GT A CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEE) MAXIMUM</small>	6 000
AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT <small>(2GT A CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEE) MAXIMUM</small>	1 000
BONUS VŒU 1 <b>AUTOMATIQUE</b>	1 000
ZONE GÉOGRAPHIQUE	1 500
BONUS DÉROGATION 2GT	20 à 200
BONUS REDOUBLEMENT 2GT DANS LE MEME ÉTABLISSEMENT	1 500
AVIS MÉDICAL	9 999

# ANNEXES

- **Calendrier de la procédure .p 21**
- **Dossier de candidature .p 22**
- **Dossier de demande de dérogation au secteur scolaire (2GT) .p 24**
- **Grille des coefficients et compétences par formation professionnelle .p 25**
- **Grille des coefficients par formation voie générale et technologique .p 30**
- **Liste des CAP ne donnant pas lieu à un bonus «Priorité» .p 30**
- **Liste des formations donnant lieu à un bonus «Rapprochement établissement» .p 31**
- **Modèle de certificat médical .p 35**
- **Contacts utiles .p 37**

# CALENDRIER DES PROCÉDURES D'AFFECTATION APRÈS LA CLASSE DE 3ÈME

## Rentrée 2011

DATES	AFFECTATION VOIE GENERALE , TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNELLE
<b>Jeudi 26 mai</b>	Début de la saisie des vœux dans les établissements d'origine
<b>Mardi 14 juin</b>	Début des conseils de classe 3ème et 2nde
<b>Mercredi 15 juin 12h</b>	Importation des notes de NOTANET dans AFFELNET
<b>Jeudi 16 juin 17H</b>	Date limite de notification des décisions d'orientation aux familles Contrôle des notes importées par les établissements d'origine <b>Date limite de saisie des vœux dans les établissements d'origine et validation de la saisie par le chef d'établissement</b> Date limite de saisie des candidatures individuelles dans les IA
<b>Jeudi 16 juin 17H</b>	Traitement de reclassement et premières simulations AFFELNET
<b>Vendredi 17 juin Lundi 20 juin Mardi 21 juin Mercredi 22 juin</b>	Saisie des bonus et résultats de commission par les IA Opérations de contrôles par le SAIO et les IA
<b>Mercredi 22 juin</b>	Commissions d'appel 3ème et 2nde
<b>Mercredi 22 juin 17H</b>	Traitement informatique et statistique AFFELNET
<b>Jeudi 23 juin avant 14H 30</b>	Mise à jour des appels par les IA (décisions d'orientation et vœux)
<b>Jeudi 23 juin à partir de 14H 30</b>	Traitement de reclassement Analyse académique et départementale des résultats
<b>Vendredi 24 juin matin</b>	Commissions départementales d'ajustements et saisie des modifications par les IA
<b>Vendredi 24 juin 14H</b>	Traitement informatique final de reclassement - validation académique des résultats
<b>Vendredi 24 juin 16H</b>	Ouverture des droits aux établissements pour l'édition des listes de l'affectation Préparation des notifications à éditer et adresser aux familles: - élèves <b>admis et inscrits en liste d'attente</b> , par les étab. d'accueil - élèves <b>refusés</b> , par les étab. d'origine
<b>Lundi 27 juin</b>	Commissions départementales d'affectation voie professionnelle et 2nde GT (bilan de la procédure)
<b>Lundi 27 juin 14H</b>	Ouverture du serveur internet pour communication des résultats aux candidats
<b>Mercredi 29 juin</b>	Réception des notifications d'affectation par les familles
<b>Mardi 5 juillet</b>	Date limite de réception par les établissements des réponses des élèves affectés

**AFFECTATION EN LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE  
ET EN LYCÉE PROFESSIONNEL EN CLASSE DE :**

2<sup>nde</sup> GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE     2<sup>nde</sup> PROFESSIONNELLE     1<sup>ère</sup> ANNÉE DE CAP(2ans)

A	ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE (n° et cachet)	IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE	CLASSE ACTUELLE
		NOM et Prénom : ..... Date de naissance : ..... / ..... / ..... Nom et Prénom du représentant légal de l'élève : ..... ..... Adresse : ..... ..... Tél. .... Tél. .... Tél. travail : .....	<input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> générale <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> MDP6 <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> d'insertion <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> SEGPA <input type="checkbox"/> 3 <sup>ème</sup> Ens. agricole <input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> GT <input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> professionnelle <input type="checkbox"/> Autre : ..... Langues suivies : LV1 : ..... LV2 : .....

B	VŒUX D'AFFECTATION			L.V.1. DEMANDÉE : .....	L.V.2. DEMANDÉE : .....		
	2 <sup>nde</sup> GT ou spécifique		2 <sup>nde</sup> prof., 1 <sup>ère</sup> année de CAP		Etablissements demandés	Régime (Int-DP-Ext) (*)	Codes vœux (réservé à l'administration)
	Enseignements d'exploration	Ens. facultatif	Dérogação	Spécialité professionnelle			
1	N°1 N°2 N°3		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				_ _ _ _ _ _ _ _ _
2	N°1 N°2 N°3		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON				_ _ _ _ _ _ _ _ _
3	N°1 N°2 N°3						_ _ _ _ _ _ _ _ _

**cadre réservé à l'établissement**

C	DÉCISION D'ORIENTATION DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT	ZONE GÉOGRAPHIQUE RESIDENCE ELEVE
	<input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> générale, technologique ou spécifique <input type="checkbox"/> 1 <sup>ère</sup> année de CAP <input type="checkbox"/> 2 <sup>nde</sup> professionnelle <input type="checkbox"/> redoublement	CODE (de 3 à 8 caractères)     _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

D	SI APPEL, VŒUX D'AFFECTATION EN CAS D'APPEL REJETÉ			
	2 <sup>nde</sup> professionnelle, 1 <sup>ère</sup> année de CAP	Etablissements demandés	Régime (Int-DP-Ext) *	Codes vœux (réservé à l'administration)
	Spécialité professionnelle			
1				_ _ _ _ _ _ _ _ _
2				_ _ _ _ _ _ _ _ _
3				_ _ _ _ _ _ _ _ _

E	DATE ET SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL DE L'ÉLÈVE

(\* ) l'accueil en internat ne peut être assuré que dans la limite des places disponibles

**LES CADRES SUIVANTS SONT EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉS A L'ÉTABLISSEMENT**

<b>F</b>										
<b>ÉVALUATION DES RÉSULTATS SCOLAIRES</b>										
<b>MOYENNES ANNUELLES DE L'ÉLÈVE PAR DISCIPLINE</b>										
FRANCAIS	MATHS	LV1	PHYS. CH	SVT	EPS	ARTS PLAST.	ED. MUSIC.	TECHNO.	LV2	HIST GEO

<b>G</b>									
<b>COMPÉTENCES (uniquement pour les vœux voie professionnelle)</b>									
Pour renseigner cette rubrique, il est indispensable de se reporter à la notice jointe. Cocher la case correspondant aux points attribués pour chacune des huit compétences : 4/8/12 ou 20 points.									
Valeur saisie	C1 RIGUE	C2 RAISO	C3 HABIL	C4 COMMU	C5 CREAT	C6 CURIO	C7 INITI	C8 SOCIA	
4									
8									
12									
20									

<b>H</b>						
<b>AVIS DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT (vœux voie professionnelle et vœux 2ndes GT contingentés)</b>						
Pour renseigner cette rubrique, il est indispensable de se reporter à la notice jointe. Pour chaque vœu, cocher la case correspondante.						
Code saisie	A	B	C	D	E	F (exceptionnel)
Valeur	0	200	400	600	800	1000
Vœu 1						
Vœu 2						
Vœu 3						

<b>I</b>
<b>APPRÉCIATION DU CONSEIL DE CLASSE (Sections recrutant sur commission pédagogique préalable)</b>

<b>SITUATION MÉDICALE PARTICULIÈRE</b> <input type="checkbox"/>
En cas de situation médicale particulière exigeant une affectation adaptée (par exemple pour une structure d'accueil dotée d'un équipement spécial ou située à proximité d'un établissement médical...), cocher la case ci-dessus. Le médecin scolaire transmettra le dossier au médecin-conseiller technique de l'inspection académique avant le 23 mai 2011.

<b>DEMANDE D'ADMISSION DANS UNE SECTION SPORTIVE</b>
<input type="checkbox"/> <b>S</b> Si OUI, cochez la case "S"

**Date et signature du chef d'établissement ou de son représentant :**

# DEMANDE DE DÉROGATION AU SECTEUR SCOLAIRE

## Admission en classe de 2<sup>de</sup> Générale et Technologique

À remettre à l'établissement d'origine

Département d'origine :

ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE et classe	IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE
Classe :	NOM et Prénom : ..... Date de naissance : ..... / ..... / ..... Nom et Prénom du représentant légal de l'élève : ..... ..... Adresse : ..... ..... Tél. : ..... Tél. travail : .....

Rappel des vœux d'affectation    L.V.1. DEMANDÉE : .....    L.V.2. DEMANDÉE : .....							
N° voeu	2 <sup>de</sup> GT ou spécifique				2 <sup>de</sup> professionnelle, 1 <sup>ère</sup> année de CAP (2 ans)	Établissements demandés	Régime (Int-DP-Ext)
	Enseignement d'exploration n°1	Enseignement d'exploration n°2	Enseignement d'exploration n°3	Ens. facultatif	Spécialité professionnelle		
1							
2							
3							

MOTIF DE LA DEMANDE	PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE
Article D211-11 du code de l'Éducation : «lorsque les demandes de dérogation excèdent les possibilités d'accueil, l'ordre de priorité de celles-ci est arrêté par l'inspecteur d'académie» sur la base des motifs suivants :	
<input type="checkbox"/> Elève souffrant d'un handicap	- décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie
<input type="checkbox"/> Elève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement	- certificat médical
<input type="checkbox"/> Elève boursier	- notification de bourse 2010-2011 - avis d'imposition 2009 de la famille ou de chacun des parents
<input type="checkbox"/> Elève qui doit suivre un parcours scolaire particulier	<i>en fonction des vœux exprimés ci-dessus</i>
<input type="checkbox"/> Elève dont un frère ou une soeur est scolarisé(e) dans le lycée à la rentrée 2011	- certificat de scolarité
<input type="checkbox"/> Elève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité	- justificatif de domicile
<input type="checkbox"/> Autre : développer le ou les motifs et joindre éventuellement les pièces justificatives	

<b>DATE ET SIGNATURE DU RESPONSABLE LÉGAL DE L'ÉLÈVE</b>

## ➤ GRILLE DES COEFFICIENTS PAR FORMATION VOIE PROFESSIONNELLE

SPECIALITES DE BAC PROFESSIONNEL	DISCIPLINES										COMPETENCES							
	FRANC	MATH	LV1	PHYS CH	SVT	EPS	A PLAST	TECHNO	LV2	HIST GEO	RIGUE	RAISO	HABIL	COMMU	CREAT	CURIO	INIT	SOCIA
Accueil-relations clients et usagers	6	6	3	2	5	3	1	3		1	2			2			2	2
Accompagnement soins et services à la personne	7	7	1	3	3	3	2	2	1	1	2			2		2		2
Aéronautique option mécanicien systèmes-avioniques	4	6	5	3	2	3	1	4	1	1	2	2	2	2				
Aéronautique option mécanicien systèmes-cellules	4	6	5	3	2	3	1	4	1	1	2	2	2	2				
Agencement de l'environnement architectural	5	3	2	2	2	1	5	5	2	2								
Aménagement et finition du bâtiment	6	6	3	2	2	3	2	3	1	2			2		2		2	2
Artisanat et métiers d'art option communication graphique	6	6	3	2	1	2	5	2	1	2	2			2	2	2		
Artisanat et métiers d'art option ébéniste	7	7	1	2	2	1	4	4	1	1			2		2	2	2	
Artisanat et métiers d'art option tapissier d'ameublement	6	6	3	1	1	2	4	4	1	2	2	2	2		2			
Bio-industries de transformation	6	6	2	4	4	3	1	3		1	2	2	2				2	
Boucher charcutier traiteur	6	6	3	2	2	2	3	2	2	2			2		2		2	2
Boulangier pâtissier	6	6	3	2	2	2	3	2	2	2			2		2		2	2
Commerce	5	5	5	1	1	4	4	3	1	1		2		2	2			2
Commercialisation et services en restauration	4	3	4	2	2	4	3	3	2	3	2		2	2				2
Comptabilité	7	5	4		1	2	2	2	3	4	2	2		2			2	
Conduite et gestion des entreprises maritimes	5	7	3	3	2	2	1	4	2	1	2	2	2					2
Conducteur transport routier de marchandises	5	3	4	3	1	5	1	2	2	4	2		2	2			2	
Cuisine	4	3	4	2	2	4	3	3	2	3	2		2	2				2
Cultures marines	6	6	2	3	4	3	1	3	1	1	2	2					2	2
Electromécanicien marine	5	7	3	4	1	2	2	4	1	1	2	2	2					2
Electrotechnique, énergie, équipements communicants	5	7	3	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2			2		
Environnement nucléaire	5	5	2	5	2	5	1	3	1	1	2	2	2	2				
Esthétique cosmétique parfumerie	6	3	3	4	2	2	5	2	2	1	2		2		2			2
Etude et définition de produits industriels	5	6	4	2	1	1	2	7	1	1	2			2		2		2
Hygiène et environnement	7	7	1	3	3	3	2	3		1	2	2					2	2
Industries de procédés	5	7	3	4	4	1	1	3	1	1	2	2	2				2	
Industries des pâtes, papiers et cartons	6	5	4	4	2	2	2	3	1	1	2		2		2		2	
Logistique	6	6	3	2	2	3	1	3	1	3	2			2			2	2
Maintenance de véhicules automobiles option motocycles	5	6	4	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2				2	
Maintenance de véhicules automobiles option véhicules industriels	5	6	4	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2				2	
Maintenance de véhicules automobiles option voitures particulières	5	6	4	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2				2	
Maintenance des équipements industriels	6	6	3	4	2	2	1	4	1	1	2	2		2			2	
Maintenance des équipements industriels option Marine Nationale	6	6	3	4	2	2	1	4	1	1	2	2		2			2	
Maintenance des matériels option A agricoles	5	6	4	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2				2	
Maintenance des matériels option B TP et manutention	5	6	4	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2				2	
Maintenance des matériels option C parcs et jardins	5	6	4	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2				2	
Maintenance nautique	5	6	4	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2				2	
Métiers de la mode - vêtements	6	6	3	1	1	2	5	4	1	1	2	2	2		2			
Optique lunetterie	6	7	2	5	4	1	2	1	1	1		2	2	2				2
Ouvrage du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	7	7	1	4	1	1	2	5	1	1	2		2				2	2
Ouvrage du bâtiment : métallerie	7	7	1	4	1	1	2	5	1	1	2		2				2	2
Photographie	6	5	4	3	2	1	4	2	1	2	2			2	2		2	
Pilotage de systèmes de production automatisée	6	5	4	4	2	2	2	3	1	1	2		2		2		2	

SPECIALITES DE BAC PROFESSIONNEL (SUITE)	DISCIPLINES											COMPETENCES						
	FRANC	MATH	LV1	PHYS CH	SVT	EPS	A PLAST	TECHNO	LV2	HIST GEO	RIGUE	RAISO	HABIL	COMMU	CREAT	CURIO	INIT	SOCIA
Plastiques et composites	6	5	4	4	2	2	2	3	1	1	2		2		2		2	
Production graphique	6	6	3	4	1	2	3	3	1	1	2	2		2				2
Production imprimée	6	6	3	4	1	2	3	3	1	1	2	2		2				2
Productions aquacoles	6	6	2	3	4	3	1	3	1	1	2	2	2					2
Prothésiste dentaire	7	7	1	3	3	2	3	2	1	1	2		2		2			2
Réparation des carrosseries	6	7	2	4	1	1	2	5	1	1	2	2	2					2
Secrétariat	7	5	4		1	2	2	2	3	4	2	2		2				2
Sécurité-prévention	6	6	3	3	3	3	1	3	1	1	2	2		2				2
Services de proximité et vie locale	7	3	3	2	2	4	3	2	2	2	2			2				2 2
Systèmes électroniques numériques	5	5	5	4	2	2	1	4	1	1	2	2		2		2		
Technicien aérostructure	5	7	3	1	1	3	4	4	1	1	2	2	2					2
Technicien constructeur bois	7	7	1	3	2	2	2	4	1	1	2		2					2 2
Technicien de fabrication bois et matériaux associés	7	7	1	3	2	2	2	4	1	1	2		2					2 2
Technicien de maintenance des systèmes énergétiques et climatiques	6	6	3	3	2	3	1	3	1	2	2		2					2 2
Technicien d'études du bâtiment option A : études et économie	7	7	1	4	2	2	2	3	1	1		2		2	2			2
Technicien d'études du bâtiment option B : assistant en architecture	7	7	1	4	2	2	2	3	1	1		2		2	2			2
Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre	7	7	1	3	1	4	2	3	1	1	2		2					2 2
Technicien du froid et du conditionnement de l'air	6	6	3	3	2	3	2	2	1	2	2		2					2 2
Technicien d'usinage	5	7	3	2	1	1	2	7	1	1	2	2		2				2
Technicien en chaudronnerie industrielle	6	7	2	1	1	3	4	4	1	1	2		2		2			2
Technicien de installation des systèmes énergétiques et climatiques	6	6	3	3	2	3	1	3	1	2	2		2					2 2
Technicien géomètre topographe	7	7	1	3	2	1	2	3	1	3	2	2		2				2
Technicien menuisier agenceur	7	7	1	3	2	2	2	4	1	1	2		2					2 2
Technicien outilleur	5	7	3	2	1	1	2	7	1	1	2	2		2				2
Transports	5	5	4	2	2	3	1	3	2	3	2			2				2 2
Travaux publics	5	7	3	3	1	4	2	3	1	1	2		2					2 2
Vente (prospection, négociation, suivi de clientèle)	5	5	5	1	1	4	4	3	1	1		2		2	2			2
<b>Année préparatoire</b>																		
Année préparatoire au diplôme de technicien métiers du spectacle	4	3	3	2	2	2	5	3	2	4	2		2	2	2			

CAP 2 ANS	DISCIPLINES											COMPETENCES						
	FRANC	MATH	LV1	PHYS CH	SVT	EPS	A PLAST	TECHNO	LV2	HIST GEO	RIGUE	RAISO	HABIL	COMMU	CREAT	CURIO	INIT	SOCIA
Agent de sécurité	6	6	3	3	3	3	1	3	1	1	2	2		2				2
Agent d'entreposage et de messagerie	6	6	3	3	2	4	1	2	1	2	2		2				2	2
Agent polyvalent de restauration	7	6	1	3	4	3	2	3		1	2		2				2	2
Arts du bois option sculpteur ornemaniste	5	5	5	2	2	2	5	2	1	1	2	2	2		2			
Assistant technique en milieu familial et collectif	7	7	1	3	3	3	2	2	1	1	2		2	2			2	
Carreleur Mosaïste	7	7	1	2	2	3	3	2	1	2	2		2				2	2
Charpentier bois	7	7	1	3	2	2	2	4	1	1	2		2				2	2
Coiffure	7	7	1	3	3	1	5	1	1	1	2		2		2			2
Conducteur d'engins : travaux publics et carrières	6	5	4	4	2	1	1	4	1	2	2		2			2	2	
Conduite de systèmes industriels	6	7	2	4	2	1	1	5	1	1	2	2	2			2		
Constructeur bois	7	7	1	2	2	2	2	5	1	1	2		2				2	2
Couture flou	6	6	3	1	1	2	5	4	1	1	2	2	2		2			
Cuisine	5	3	4	2	2	4	4	3	1	2	2		2		2			2
Ebéniste	7	7	1	2	2	1	4	4	1	1			2		2	2	2	
Employé de commerce multi-spécialités	5	5	5	1	1	4	4	3	1	1	2	2		2				2
Employé de vente spécialisé option A : produits alimentaires	5	5	5	1	1	4	4	3	1	1	2	2		2				2
Employé de vente spécialisé option B : produits d'équip. courant	5	5	5	1	1	4	4	3	1	1	2	2		2				2
Employé de vente spécia. opt. D : prod. de librairie-papeterie-presse	5	5	5	1	1	4	4	3	1	1	2	2		2				2
Fleuriste	5	5	5	2	2	2	5	2	1	1	2		2	2	2			
Horlogerie	5	6	4	2	1	1	2	6	2	1	2	2	2				2	
Installateur sanitaire	7	7	1	2	2	3	2	3	1	2	2		2				2	2
Installateur thermique	6	7	1	2	2	3	2	4	1	2	2		2				2	2
Maçon	7	7	1	2	2	4	2	3	1	1	2		2				2	2
Maintenance de bâtiments de collectivités	7	7	1	2	2	2	2	4	1	2	2		2				2	2
Maintenance des matériels option matériels de parcs et jardins	5	6	4	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2				2	
Maintenance des matériels option matériels de TP et de manutention	5	6	4	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2				2	
Maintenance des matériels option tracteurs et matériels agricoles	5	6	4	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2				2	
Maintenance des véhicules automobiles option véhicules particuliers	5	6	4	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2				2	
Maintenance des véhicules automobiles option véhicules industriels	5	6	4	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2				2	
Maintenance des véhicules automobiles option motocycles	5	6	4	5	1	1	1	5	1	1	2	2	2				2	
Maintenance et hygiène des locaux	7	7	1	3	3	4	2	2		1	2		2				2	2
Maritime de matelot	5	7	3	4	2	3	2	2	1	1	2	2	2					2
Maroquinerie	6	6	3	1	1	2	4	4	1	1	2		2		2	2		
Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	7	7	1	3	2	2	1	5	1	1	2		2				2	2
Menuisier fabrication et agencement de bateaux	7	7	1	3	2	2	1	5	1	1	2		2		2	2		
Métiers du pressing	6	6	3	2	2	2	1	4	1	3	2	2					2	2
Pâtissier	6	6	3	2	1	2	4	2	2	2			2		2		2	2
Peintre-applicateur de revêtement	7	7	1	2	2	3	3	2	1	2	2		2				2	2
Peinture en carrosserie	6	7	2	4	1	1	3	4	1	1	2	2	2				2	
Plâtrier - plaquiste	7	7	1	2	2	4	2	2	1	2	2		2				2	2
Préparation et réalisation d'ouvrages électriques	6	7	2	4	2	1	1	5	1	1	2	2	2			2		
Productions horticoles spécialité productions florales et légumières	6	6	3	2	4	3	2	3		1	2		2				2	2
Réalisation en chaudronnerie industrielle	6	7	2	1	1	3	4	4	1	1	2		2		2			2

CAP 2 ANS (SUITE)	DISCIPLINES											COMPETENCES							
	FRANC	MATH	LV1	PHYS CH	SVT	EPS	A PLAST	TECHNO	LV2	HIST GEO	RIGUE	RAISO	HABIL	COMMU	CREAT	CURIO	INIT	SOCIA	
Réparation des carrosseries	6	7	2	4	1	1	2	5	1	1	2	2	2			2			
Restaurant	5	3	5	1	1	4	3	3	2	3			2	2			2	2	
Serrurier-métallier	7	7	1	3	1	2	2	5	1	1	2		2				2	2	
Services en brasserie-café	5	4	5	1	1	4	3	3	2	2	2		2	2				2	
Services hôteliers	5	3	4	1	1	4	4	4	2	2	2		2	2				2	
Tailleur dame	6	6	3	1	1	3	4	4	1	1	2		2		2		2		
Tailleur de pierre - marbrier du bâtiment et de la décoration	6	7	2	2	1	3	4	3	1	1	2		2				2	2	
Travaux paysagers	6	6	3	2	4	3	2	3		1	2		2				2	2	
Vendeur - magasinier en pièces de rechange et équip. automobiles	5	5	5	1	1	4	4	3	1	1	2	2		2				2	

BAC PROFESSIONNELS AGRICOLES	DISCIPLINES											COMPETENCES							
	FRANC	MATH	LV1	PHYS CH	SVT	EPS	A PLAST	TECHNO	LV2	HIST GEO	RIGUE	RAISO	HABIL	COMMU	CREAT	CURIO	INIT	SOCIA	
Aménagements paysagers	6	6	3	2	3	2	3	3		2	2		2		2			2	
Agroéquipement	6	6	3	4	2	2	1	5		1	2		2			2		2	
Bio-industries de transformation	6	6	2	4	4	3	1	3		1	2	2	2				2		
Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA) vigne et vin	6	6	3	4	4	1	1	3	1	1	2		2			2		2	
Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA) système à dominante cultures	6	6	3	2	4	2	1	4		2	2	2				2		2	
Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole (CGEA) système à dominante élevage	6	6	3	2	4	3	1	3		2	2	2				2		2	
Gestion et conduite des chantiers forestiers	6	6	3	2	4	3	1	4		1	2		2				2	2	
Conduite et gestion des entreprises hippiques	5	5	5	2	3	4	1	2	1	2	2			2			2	2	
Gestion des milieux naturels et de la faune	6	6	3	2	4	3	1	3		2	2		2			2		2	
Laboratoire contrôle qualité	6	6	3	4	3	2	1	2	1	2	2	2	2				2		
Productions horticoles	6	6	3	2	4	3	2	3		1	2		2			2	2		
Services aux personnes et aux territoires	6	6	3	2	5	3	1	3		1	2			2			2	2	
Technicien conseil vente de produits de jardin	6	6	3	2	4	3	2	3		1	2		2			2	2		
Technicien conseil vente en alimentation option vins et spiritueux	6	6	3	4	4	1	1	3	1	1	2		2			2		2	

CAP AGRICOLES	DISCIPLINES											COMPETENCES							
	FRANC	MATH	LV1	PHYS CH	SVT	EPS	A PLAST	TECHNO	LV2	HIST GEO	RIGUE	RAISO	HABIL	COMMU	CREAT	CURIO	INIT	SOCIA	
Services en milieu rural	6	6	3	2	5	3	1	3		1	2			2			2	2	

## ➤ GRILLE DES COEFFICIENTS PAR FORMATION VOIE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE

SECONDES GT CONTINGENTEES (CAPACITE D'ACCUEIL LIMITEE)		DISCIPLINES												
		FRANC	MATH	LV1	PHYS CH	SVT	EPS	A PLAST	ED MUSI	TECHNO	LV2	HIST GEO		
<b>ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION ( CAS DEROGATOIRE : 1 ENS. EXPLORATION)</b>														
<b>EE n°1</b>														
CREATION ET CULTURE DESIGN		5	5	3	2	2	1	2	2	3	2	3		
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE		3	3	3	3	4	7	1	1	2	1	2		
<b>ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION ( CAS GENERAL : 2 ENS. EXPLORATION)</b>														
<b>EE n°2</b>														
CREATION ET ACTIVITES ARTISTIQUES - ARTS DU SON		6	2	2	1	1	1	4	6	4	2	1		
CREATION ET ACTIVITES ARTISTIQUES - ARTS VISUELS		6	1	4	1	1	1	6	1	1	4	4		
CREATION ET ACTIVITES ARTISTIQUES - ARTS DU SPECTACLE		6	2	2	1	1	6	3	3	2	2	2		
CREATION ET ACTIVITES ARTISTIQUES - PATRIMOINES		6	1	4	1	1	1	4	2	1	4	5		
ECOLOGIE, AGRONOMIE, TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DURABLE		4	4	3	4	4	4			2	1	4		
LANGUE VIVANTE 3 A FAIBLE DIFFUSION		5	1	6	1	1	1	2	2	1	6	4		
SANTE ET SOCIAL		5	3	4	4	5	2	1	1	2	1	2		
SCIENCES DE L'INGENIEUR		3	5	3	5	3	1	1	1	4	1	3		
SCIENCES ET LABORATOIRE		3	3	2	5	5	2	2	2	2	2	2		
<b>ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION ( CAS DEROGATOIRE : 3 ENS. EXPLORATION)</b>														
<b>EE n°2</b>		<b>EE n°3</b>												
SANTE ET SOCIAL		BIOTECHNOLOGIES		5	3	4	4	5	2	1	1	2	1	2
SANTE ET SOCIAL		SCIENCES ET LABORATOIRE		5	3	4	4	5	2	1	1	2	1	2
SCIENCES DE L'INGENIEUR		CREATION ET INNOVATION TECHNOLOGIQUES		3	5	3	5	3	1	1	1	5	2	1
SCIENCES ET LABORATOIRE		BIOTECHNOLOGIES		3	3	2	5	5	2	2	2	2	2	2
<b>SECONDE SPECIFIQUE</b>														
SECONDE HOTELLERIE		5	3	4	3	3	1	2	1	2	4	2		

# ➤ LISTE DES CAP NE DONNANT PAS LIEU AU BONUS DE «PRIORITE» ACADÉMIE DE BORDEAUX

Liste des CAP pour lesquels les élèves de 3ème SEGPA ou de 3ème d'insertion ne bénéficient pas du bonus de «priorité»:

- CAP Agent de sécurité
- CAP Arts du bois option sculpteur ornemaniste
- CAP Charpentier bois
- CAP Coiffure
- CAP Conducteur d'engins : travaux publics et carrières
- CAP Constructeur bois
- CAP Ebéniste
- CAP Employé de vente spécialisé option D produits de librairie-papeterie-presse
- CAP Fleuriste
- CAP Horlogerie
- CAP Pâtissier
- CAP Peinture en carrosserie
- CAP Services en brasserie-café
- CAP Tailleur dame
- CAP Tailleur de pierre-marbrier du bâtiment et de la décoration

## LISTE DES FORMATIONS DONNANT LIEU AU BONUS «RAPPROCHEMENT ÉTABLISSEMENT» OU «ZONE GÉOGRAPHIQUE»

### DORDOGNE

Pas de bonus «rapprochement établissement» en Dordogne

### GIRONDE

Formations	Zone géographique de l'élève
Seconde spécifique hôtellerie Lycée hôt. et tourisme Gascogne - Talence	Tous les élèves domiciliés en Dordogne, Gironde et Lot-et-Garonne

Formations		Établissements d'origine des élèves
Seconde professionnelle Accompagnement soins et services à la personne LP La Morlette - Cenon	ZAP Bordeaux rive droite	Ambares Et Lagrave - CLG Claude Masse Bassens - CLG Manon Cormier Bordeaux - CLG Jacques Ellul Bordeaux - CLG Leonard Lenoir Bordeaux - LP Tregay Rive De Garonne Carbon Blanc - CLG Cenon - CLG Jean Jaures Cenon - CLG Jean Zay Cenon - LP La Morlette Creon - CLG F. Mitterrand Floirac - CLG Georges Rayet Floirac - CLG Yves Du Manoir Latresne - CLG Camille Claudel Lormont - CLG Georges Lapierre Lormont - CLG Montaigne Lormont - LP Jacques Brel St Loubes - CLG Max Linder Ste Eulalie - CLG Francois Mauriac
	ZAP Blaye	Blaye - CLG Sebastien Vauban Blaye - LP De L Estuaire Bourg Sur Gironde - CLG Jacques Prevert Peujard - CLG Emile Durkheim St Andre De Cubzac - CLG St Andre De Cubzac - LP Philippe Cousteau St Ciers Sur Gironde - CLG Jean Monnet St Yzan De Soudiac - CLG Du Val De Saye
	Élèves de 3ème des établissements privés	Blaye - CLG Jeanne D Arc-St Romain Bordeaux - CLG Ste Marie De La Bastide Carignan De Bordeaux - CLG Lestonnac Floirac - CLG Ste Claire St Andre De Cubzac - CLG Ste Marie

## GIRONDE (suite)

Formations		Établissements d'origine des élèves
Seconde professionnelle Electrotechnique, énergie, équipements communicants Lycée Gustave Eiffel - Bordeaux	ZAP Bordeaux sud	Begles - CLG Marcellin Berthelot Begles - CLG Pablo Neruda Begles - LP Emile Combes Bordeaux - CLG Alain Fournier Bordeaux - CLG Alienor D Aquitaine Bordeaux - CLG Cheverus Bordeaux - CLG Emile Combes Bordeaux - CLG Francisco Goya Bordeaux - LP Des Menuts Bordeaux - LP Toulouse Lautrec
	ZAP Talence	Cadaujac - CLG Cestas - CLG Cantelande Gradignan - CLG Alfred Mauguin Gradignan - CLG Fontaines De Monjous La Brede - CLG Montesquieu Leognan - CLG Francois Mauriac Talence - CLG Henri Brisson Talence - CLG Victor Louis Villenave D Ornon - CLG Chambéry Villenave D Ornon - CLG Pont De La Maye
	Élèves de 3ème des établissements privés	Bordeaux - CLG Albert Le Grand Bordeaux - CLG Le Mirail Bordeaux - CLG St Genes Bordeaux - LP St Vincent De Paul Bordeaux - LP Ste Famille -Saintonge Talence - CLG Notre Dame Sevine
Bac Professionnel en 3 ans Commerce LP Brémontier - Bordeaux	ZAP Bordeaux nord	Blanquefort - CLG Emmanuel Dupaty Blanquefort - LP Bordeaux - CLG Saint André Bordeaux - CLG Monséjour Eysines - CLG Albert Camus Eysines - LP Charles Peguy Le Haillan - CLG Emile Zola Parempuyre - CLG Porte du Médoc St Aubin de Médoc - CLG Léonard de Vinci St médard en Jalles - CLG François Mauriac St médard en Jalles - CLG Hastignan St médard en Jalles - LP Jehan du Pupérier
	ZAP Bordeaux Sud	Begles - CLG Pablo Neruda Néruda Begles - CLG Pablo Neruda Begles - LP Emile Combes
	ZAP Médoc	Arsac - CLG Castelnau de Médoc - CLG Canterane Hourtin - CLG Jules Chambrelent Lesparre Médoc - CLG Les Lesques Pauillac - CLG Pierre de Belleyme Pauillac - LP Odilon Redon Soulac sur mer - CLG Georges Mandel
	Élèves de 3ème des établissements privés :	Blanquefort LP St Michel - Blanquefort LP St Joseph Bordeaux - CLG Ste Clotilde Bordeaux - CLG St Joseph de Tivoli Bordeaux - CLG St Seurin Bordeaux - CLG Ste Marie Grand Lebrun Bordeaux - LP Saint-Vincent-de-Paul Lesparre - CLG Notre Dame Pauillac - CLG Saint-Jean

## GIRONDE (suite)

Formations		Établissements d'origine des élèves
Seconde professionnelle Commerce LP Des Menuts - Bordeaux	ZAP Bordeaux sud	Bordeaux - CLG Alain Fournier Bordeaux - CLG Alienor D Aquitaine Bordeaux - CLG Cheverus Bordeaux - CLG Emile Combes Bordeaux - CLG Francisco Goya Bordeaux - LP Des Menuts Bordeaux - LP Toulouse Lautrec
	ZAP Bordeaux nord	Bordeaux - CLG Blanqui Bordeaux - CLG Cassagnol Bordeaux - CLG Edouard Vaillant Bordeaux - CLG Grand Parc Le Bouscat - CLG Ausone Le Bouscat - CLG Jean Moulin
	Élèves de 3ème des établissements privés :	Bordeaux - CLG Albert Le Grand Bordeaux - CLG Le Mirail Bordeaux - CLG Notre Dame Bordeaux - CLG St Genes Bordeaux - CLG St Louis Ste Therese Bordeaux - LP Ste Famille -Saintonge Le Bouscat - CLG Ste Anne
Seconde professionnelle Commerce LP Trégey - Bordeaux	ZAP Bordeaux rive droite	Ambares Et Lagrave - CLG Claude Masse Bassens - CLG Manon Cormier Bordeaux - CLG Jacques Ellul Bordeaux - CLG Leonard Lenoir Bordeaux - LP Tregay Rive De Garonne Carbon Blanc - CLG Cenon - CLG Jean Jaures Cenon - CLG Jean Zay Cenon - LP La Morlette Creon - CLG F. Mitterrand Floirac - CLG Georges Rayet Floirac - CLG Yves Du Manoir Latresne - CLG Camille Claudel Lormont - CLG Georges Lapiere Lormont - CLG Montaigne Lormont - LP Jacques Brel St Loubes - CLG Max Linder Ste Eulalie - CLG Francois Mauriac
	Élèves de 3ème des établissements privés	Bordeaux - CLG Ste Marie De La Bastide Carignan De Bordeaux - CLG Lestonnac Floirac - CLG Ste Claire

## GIRONDE (suite)

Formations		Établissements d'origine des élèves
Seconde professionnelle Vente LP Trégey - Bordeaux	ZAP Bordeaux rive droite	Ambares Et Lagrave - CLG Claude Masse Bassens - CLG Manon Cormier Bordeaux - CLG Jacques Ellul Bordeaux - CLG Leonard Lenoir Bordeaux - LP Tregey Rive De Garonne Carbon Blanc - CLG Cenon - CLG Jean Jaures Cenon - CLG Jean Zay Cenon - LP La Morlette Creon - CLG F. Mitterrand Floirac - CLG Georges Rayet Floirac - CLG Yves Du Manoir Latresne - CLG Camille Claudel Lormont - CLG Georges Lapierre Lormont - CLG Montaigne Lormont - LP Jacques Brel St Loubes - CLG Max Linder Ste Eulalie - CLG Francois Mauriac
	ZAP Blaye	Blaye - CLG Sebastien Vauban Blaye - LP De L Estuaire Bourg Sur Gironde - CLG Jacques Prevert Peujard - CLG Emile Durkheim St Andre De Cubzac - CLG St Andre De Cubzac - LP Philippe Cousteau St Ciers Sur Gironde - CLG Jean Monnet St Yzan De Soudiac - CLG Du Val De Saye
	Élèves de 3ème des établissements privés	Blaye - CLG Jeanne D Arc-St Romain Bordeaux - CLG Ste Marie De La Bastide Carignan De Bordeaux - CLG Lestonnac Floirac - CLG Ste Claire St Andre De Cubzac - CLG Ste Marie
Seconde professionnelle Vente LP Brémontier - Bordeaux	ZAP Médoc	Arsac - CLG Castelnau De Medoc - CLG Canterane Hourtin - CLG Jules Chambrelent Lesparre Medoc - CLG Les Lesques Pauillac - CLG Pierre De Belleyme Pauillac - LP Odilon Redon Soulac Sur Mer - CLG Georges Mandel
	Élèves de 3ème des établissements privés	Lesparre Medoc - CLG Notre Dame Pauillac - CLG St Jean
Seconde professionnelle Sécurité - prévention LP E. Combes - Bègles	Tous les établissements de la Dordogne, de la Gironde et du Lot-et-Garonne	

## LANDES

### Pas de bonus rapprochement établissement dans le département des Landes

## LOT-ET-GARONNE

Formations	Établissements d'origine des élèves
Seconde professionnelle Accompagnement soins et services à la personne LP Jacques de Romas - Nérac LPO Georges Leygues - Villeneuve-sur-Lot	Tous les établissements du Lot-et-Garonne
Seconde professionnelle Commerce Seconde professionnelle Vente LP Antoine Lomet - Agen LPO Georges Leygues - Villeneuve-sur-Lot	Tous les établissements du Lot-et-Garonne
CAP Coiffure Seconde professionnelle Esthétique cosmétique parfumerie LP Antoine Lomet - Agen	Tous les établissements du Lot-et-Garonne
Seconde professionnelle commercialisation et services en restauration Seconde professionnelle cuisine LP Jacques de Romas - Nérac	Tous les établissements du Lot-et-Garonne

## PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Formations	Établissements d'origine des élèves
Seconde professionnelle Accompagnement soins et services à la personne LP Paul Bert - Bayonne LP Haute-Vue - Morlaas LP IV Septembre - Oloron Sainte Marie LP Francis Jammes - Orthez	Tous les établissements des Pyrénées-Atlantiques et Saint Martin de Seignanx - CLG François Truffaut - Tarnos - CLG Langevin Wallon
Seconde professionnelle Vente LP Paul Bert - Bayonne LP Honoré Baradat- Pau	
Seconde professionnelle Commerce LP Paul Bert - Bayonne LP IV Septembre - Oloron Sainte Marie LP Francis Jammes - Orthez LP Honoré Baradat- Pau	
CAP Coiffure LP Aizpurdi - Hendaye	
Seconde professionnelle Esthétique cosmétique-parfumerie LP Aizpurdi - Hendaye	Tous les établissements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes

# ACADÉMIE DE BORDEAUX

## CERTIFICAT MÉDICAL

### BAC PROFESSIONNEL Conducteur transport routier de marchandises

<p>Nom de l'élève : .....</p> <p>Prénom : .....</p> <p>Né(e) le ..... à .....</p> <p>Sexe :    <input type="checkbox"/> Fille        <input type="checkbox"/> Garçon</p> <p>Classe fréquentée : .....</p>	<p>Nom et adresse de l'établissement d'origine</p>
---	--

Je soussigné Docteur .....

Qualité .....

Vu l'arrêté du 4 octobre 1988 relatif aux incapacités physiques ou affections incompatibles avec la délivrance du permis de conduire, certifie .....

.....  
.....  
.....

<p>Fait à ..... le .....</p> <p>Signature,</p>
--

**ADMISSION DANS LES ÉTABLISSEMENTS  
D'ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE OU PROFESSIONNEL**

**AVIS MÉDICAL D'ORIENTATION**

Avis établi en fonction du dernier examen médical en date du .....

Nom de l'élève .....

Prénom ..... Sexe : Fille  Garçon

Date de naissance : ...../...../..... Classe : .....

**SPÉCIALITÉS CHOISIES PAR L'ÉLÈVE (par ordre de préférence)**

	APTE	CONTRE-INDICATION	
		relative (1)	absolue
1 .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2 .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3 .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail sur machines dangereuses .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travail en élévation .....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**L'état de santé actuel de l'élève n'apparaît pas compatible avec les métiers exigeant :**

- une bonne vision binoculaire
- une bonne acuité visuelle
- une vision normale des couleurs
- une vision panoramique normale
- une bonne acuité auditive
- une station debout prolongée
- le port de charges lourdes
- L'utilisation de produits allergisants

OBSERVATIONS : .....  
 .....  
 .....

DATE :

LE MÉDECIN DE SANTÉ SCOLAIRE

(1) Cochez la case ci-après si un pli confidentiel est adressé au médecin de la commission d'affectation.

## ➤ CONTACTS UTILES

### ● SCOL - TÉLÉSERVICES

<b>08 10 60 58 58</b>	<a href="http://helpdesk.ac-bordeaux.fr/glcontact">http://helpdesk.ac-bordeaux.fr/glcontact</a>
-----------------------	---

### ● INSPECTIONS ACADÉMIQUES

● Inspection académique de la Dordogne 20 rue Alfred de Musset 24016 PÉRIGUEUX CEDEX	Mme Christine HAUTIER <u>05 53 02 84 32</u> Mme Nadine VAZELLE <u>05 53 02 84 63</u>
● Inspection académique de la Gironde 30 cours de Luze BP 919 33060 BORDEAUX CEDEX	Mme Janine AUSSEL <u>05 56 56 36 22</u> M. Jean-Norbert VIGNONDE <u>05 56 56 36 39</u> Mme Aline DESVOIS <u>05 56 56 37 03</u> Mme Magali ROUSSELOT <u>05 56 56 36 35</u>
● Inspection académique des Landes 5 avenue Antoine Dufau BP 389 40012 MONT-DE-MARSAN CEDEX	Mme Karine LARA <u>05 58 05 66 62</u> M. Guillaume RIBOT <u>05 58 05 66 69</u>
● Inspection académique du Lot-et-Garonne 23 rue Roland Goumy 47916 AGEN Cedex	Mme Christine ROUTIER <u>05 53 67 70 42</u> M. Frédéric PAIOTTI <u>05 53 67 70 41</u>
● Inspection académique des Pyrénées-Atlantiques 2 place d'Espagne 64038 PAU CEDEX	M. Emmanuel PETIT <u>05 59 82 22 11</u>

### ● SAIO

<b>05 40 54 71 55</b> <b>05 40 54 71 51</b>	Mme Annick MIQUEL
--	-------------------

### ● Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'aquitaine

<b>D.R.A.A.F.</b>	Mme Catherine BIELLI <u>05 56 00 42 62</u> M. Laurent JAMME <u>05 56 00 43 58</u> M. Franck DANIEL <u>06 81 53 33 10</u>
-------------------	---

**Publication du Rectorat de Bordeaux**  
**Service académique d'information et d'orientation**

**5, rue Joseph de Carayon Latour**  
**33060 BORDEAUX Cedex**

**Responsable de la publication** : Eric MORTELETTE

**Coordination** : Corinne TOURENNE

**Conception-réalisation** : Annick MIQUEL